



OREGLEMENT PARTICULIER TOURNOI DOUBLE JEUNES BENJAMINS-MINIMES-CADETS-JUNIORS. LES JEUNES TEMPLIERS 14 & 15 NOVEMBRE 2026



1. Le tournoi est ouvert aux joueurs des Pays de La Loire et aux ligues limitrophes. Il se déroule à la salle Jo Legoux rue de la Chapelle 44360 LE TEMPLE DE BRETAGNE sur 6 terrains selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il respecte le Cahier des charges pour l'organisation des tournois jeunes dans le département (CD44).
2. Le Juge Arbitre du tournoi est Valérie L'HOSTIS. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
3. Le GEO du tournoi est Clovis LAMBERT. En cas de besoin vous pouvez le contacter via un mail à tdjtempliers@orange.fr ou par téléphone au 06.21.66.94.14.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2026-2027 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
5. Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour au tournoi.
6. Le tournoi est ouvert aux catégories Benjamins, Minimes, Cadet et Juniors. Les joueurs pourront s'inscrire dans les catégories d'âge supérieur.
7. Les tableaux de double dames et double hommes minimes et juniors ainsi que les doubles mixtes benjamins et cadets se joueront le samedi 14 Novembre 2026.
8. Les tableaux double dames et double hommes benjamins et cadets ainsi que les doubles mixtes minimes et juniors se joueront le dimanche 15 novembre 2026.
9. Selon le nouveau règlement, les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.
10. Le tournoi est géré par le logiciel Badnet, le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ces choix seront assujettis à l'approbation du Juge Arbitre. Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper, compléter ou modifier des catégories et de donner priorité aux joueurs inscrits dans leur série. Les têtes de série seront déterminées en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date du 8 novembre 2026.
11. La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 14 septembre 2026. La date limite d'inscription est fixée au 7 novembre 2026. Les droits d'engagements sont de 8 € pour un tableau, 10 € pour deux tableaux. Les inscriptions ne peuvent se faire que via Badnet. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.
12. La priorité sera donnée aux joueurs de la Loire-Atlantique (suivant la date de réception). Toutefois, si des joueurs hors département permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils pourront être acceptés.
13. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de façon à privilégier les poules de quatre, avec 2 sortants. En fonction du nombre de paires inscrites, certains tableaux pourront présenter des poules de trois ou des poules uniques.
14. Une convocation sera adressée par badnet et ebad aux clubs et/ou aux joueurs au plus tard le mardi précédent la compétition. Les joueurs n'ayant rien reçu le mercredi précédent le tournoi devront contacter le comité d'organisation.
15. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

16. Tous les matches seront en auto-arbitrage. Sur décision du JA, des matches pourront être arbitrés en cas de présence d'arbitre.
17. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
18. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
19. Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
20. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.
21. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les RSL DTL81 pour les joueurs N, R et D, et les Yonex Mavis 2000 pour les joueurs P ou NC.
22. Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : short ou jupe et tee-shirt. Les tenues des équipes des comités départementaux et des Ligues sont interdites.
23. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
24. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort qui aura lieu le 8 novembre 2026 devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (3, Rue Pierre Lise 49100 Angers et forfait@badminton-paysdelaloire.fr). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
25. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
26. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
27. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
28. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
29. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.